

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de Préparation : 2016/11/17

Numéro de FDS : Rust Check No Fog - 1000N 205L_FR

Date De Révision : 2017/05/17

Numéro De Révision : 1

RUST CHECK AUCUNE BUÉE / NO FOG 1000N

1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

Nom de Produit: RUST CHECK AUCUNE BUÉE / NO FOG 1000N

Description de Produit: Traitement antirouille, à base d'huile, non desséchants, 205 L / 54.2 gal US

Utilisation Générale: Le traitement anticorrosion

Nombre Courant/Code de Produit: 1000N

Famille Chimique: Oil-based / à base d'huile

Formule Moléculaire: Mixture / Mélange

Le Fabricant ou Le Fournisseur

Rust Check Corporation
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Service à la clientèle: 905-670-5411

Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire, Catégorie 2
Sensibilisant cutané, Catégorie 1

Dangers physiques:

Non classé

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium



Marque
d'exclamation

Mot indicateur: AVERTISSEMENT.

Mention de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence**Prévention:**

P260: Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P264: Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

P302+P352: CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec beaucoup de savon et d'eau.

P333+P313: En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément.

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

Not applicable:

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Provoque une sévère irritation des yeux. Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une légère irritation transitoire. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. L'inhalation de buées d'huile peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Des résidus huileux dans les poumons peuvent entraîner la fibrose pulmonaire et une fonction pulmonaire réduite.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques

Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.

Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits.

L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	75 - 80	72623-85-9

RUST CHECK AUCUNE BUÉE / NO FOG 泰1000N

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotreatment (l'ingrédient non dangereux)	16 - 20	72623-86-0
Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	1.5 - 2.5	57855-77-3

Commentaires: À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact des yeux: Rincer soigneusement les yeux avec une grande quantité d'eau claire pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact de Peau: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation: Si affecté par l'inhalation des brouillards de pulvérisation, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Signes et Symptômes d'Exposition Excessive

Contact des yeux: Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Irritant mais n'abîme pas les tissus oculaires de manière permanente. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Contact de Peau: Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une irritation cutanée caractérisée par une dermatite ou une acné imputable aux huiles. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, oedèmes, sécheresse et gerçure de la peau. May cause sensitization by skin contact. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide.

Ingestion: Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée. Un léger effet laxatif est possible.

Inhalation: À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité. L'inhalation de concentrations élevées des brouillards de pulvérisation peut être dangereuse. Éviter d'inhaler brouillard. L'inhalation de buées d'huile peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Des résidus huileux dans les poumons peuvent entraîner la fibrose pulmonaire et une fonction pulmonaire réduite.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES

Propriétés inflammables: Combustible en cas d'exposition au feu.

Moyens D'Extinction: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué. Utiliser un agent extincteur approprié pour l'incendie environnant.

Produits De Combustion Dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Procédures de Combat Contre le Feu: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu). Refroidir les contenants exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Équipement de Combat Contre le Feu: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges statiques: Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges statiques.

Sensibilité aux impacts mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Petit Écoulement: Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions au Niveau de L'Environnement

Écoulement Dans L'Eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Écoulement Sur La Terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement Spécial De Protection: Observer les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures Générales: Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté.

Manipulation: Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter tout contact avec les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Entreposage: Protégez contre les dégâts. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Règles d'Exposition

COMPOSANTES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT 2015				
Nom chimique	Les Limites d'Exposition Professionnelle			
			ppm	mg/m ³
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	NET/PEL de l'OSHA	TWA	-- [1]	5 [1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	-- [1]	5 [1]
	REL du NIOSH	TWA	-- [1]	5 [1]
		LECT	-- [1]	10 [1]
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	NET/PEL de l'OSHA	TWA	-- [1]	5 [1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	-- [1]	5 [1]
	REL du NIOSH	TWA	-- [1]	5 [1]
		LECT	-- [1]	10 [1]
Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	États-Unis OEL	-	-- [2]	-- [2]
NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU: 1. Buées d'huile, minéral 2. Cette substance n'a pas de limites d'exposition établies aux États-Unis selon OSHA, NIOSH, ACGIH.				

Contrôles D'ingénierie: Si les manipulations de l'utilisateur produisent des buées, utiliser une ventilation pour garder l'exposition aux contaminants dans l'air sous des limites d'exposition. Éviter de respirer les bruines; si les ventilations générales ou locales sont inadéquates, les personnes exposées aux bruines devraient porter un masque respiratoire approprié.

Équipement de Protection Individuelle

Yeux et Visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

Contact de Peau: Porter des gants résistants aux produits chimiques. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement, muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche filtrante.

Tenue de Protection: Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact. Porter des manches longues et des pantalons pour prévenir tout contact avec la peau.

Pratiques d'Hygiène au Travail: Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	: Liquide
Odeur	: Cerise
Seuil Olfactif	: Aucunes données disponibles.
Apparence	: Liquide mobile
Couleur	: Rouge

pH	: Sans objet
% Composés Volatils	: < 2.3% m/m
Point D'Inflammabilité et Méthode	: >170°C (333°F) Creuset ouvert
Limites d'Inflammabilité	: Aucunes données disponibles.
Température D'Autoignition	: Aucunes données disponibles.
Pression de la Vapeur	: Aucunes données disponibles.
Densité de Vapeur	: Aucunes données disponibles.
Point d'Ébullition	: Aucunes données disponibles.
Point de Congélation	: Aucunes données disponibles.
Point de Fusion	: Aucunes données disponibles.
Solubilité dans l'Eau	: Presque insoluble
Taux d'Évaporation (Acétate de n-butyle = 1)	: Aucunes données disponibles.
Densité	: 0.86 - 0.87 à 20°C
Viscosité	: > 50 cps à 40°C (104°F)
Contenu de COV	: < 20 g/l (<0.17 lb/gal); < 2.3% m/m
Propriétés Oxydantes	: Aucun
Commentaires:	Aucun.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque Réactif	: Non
Polymérisation Dangereuse:	Occurrence peu probable.
Stabilité:	Stable.
Conditions à Éviter:	Éviter les températures extrêmes et la lumière directe du soleil.
Réactions Dangereuses Possibles:	Aucunes données disponibles.
Produits de Décomposition Nocifs:	Par feu et températures élevées: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et autres composés indéterminés.
Matériaux Incompatibles:	Matériaux oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL ₅₀ orale mg/kg (rat)	DL ₅₀ cutanée mg/kg (lapin)	CL ₅₀ par inhalation mg/l
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	> 5,000	> 2000	> 5.2(rat; 4h - mist) (aucune décès)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	> 5,000	> 2000	> 5.2(rat; 4h - mist) (aucune décès)
Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	> 2500	> 10,000	Aucunes données disponibles.

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité orale aiguë DL₅₀: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité par inhalation aiguë CL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité. L'application de ce produit est par vaporisation; le brouillard de vaporisation peut être généré. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >5 mg/l/4h (buées). L'inhalation de concentrations élevées de la brume de jet peut être dangereuse.

Remarques: < 1% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel. (Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

Irritation cutanée / Corrosion cutanée: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé avec ce produit peut causer une réaction allergique cutanée. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption.

Irritation oculaire / Lésions oculaires graves: Contient: Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients ($\geq 1\%$ mais $< 3\%$ des ingrédients classifiés comme irritants cutanés et/ou oculaires, catégorie 1). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisant respiratoire / Cutané: Contient: Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients ($\geq 0.1\%$ des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou $\geq 1.0\%$ des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursoufflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide. Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés ($< 0.1\%$ des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et $< 1.0\%$ des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés ($< 0.1\%$ des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B and $< 1.0\%$ des ingrédients classifiés Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Carcinogénicité

Nom chimique	Statut NTP	Statut CIRC	Statut OSHA	Autre
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	--	--	--	--
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (l'ingrédient non dangereux)	--	--	--	--
Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	--	--	--	--

Remarques: Les huiles minérales de ce produit sont hautement raffinées (rigoureusement hydrotraitées). Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Cancérogénicité ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 1 ou 2). Les huiles minérales de ce produit sont hautement raffinées et classifiées: Preuves insuffisantes de cancérogénicité des huiles hautement raffinées - IARC 1987. Ce produit est formulé à base d'huiles minérales comportant < 3% w/w extractibles pour le total des composés polycycliques aromatiques (PAC) tel que mesuré à l'aide de IP 346.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1 ou 2 et < 20% de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 1 ou 2).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm²/s à 40 °C).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données sur l'Environnement: Aucunes données disponibles.

Information Écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Bioaccumulation/l'Accumulation: Aucunes données disponibles.

Distribution: Aucunes données disponibles.

Toxicité Aquatique (Aiguë): Aucunes données disponibles.

Information sur l'Évolution Chimique: Aucunes données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Méthode d'Élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des contenants.

Élimination du Produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

DOT (Département des Transports)

Nom Propre d'Expédition : Ce produit n'est pas réglementée.

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Numéro UN/NA : N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Polluant Marin : Non

Autres Informations sur l'Expédition: Aucunes données disponibles.

Manifeste (OMI/IMDG)

Appellation Réglementaire : Ce produit n'est pas réglementée.

Numéro UN/NA : N/A

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Polluant Marin : Non

Remarque: Aucunes données disponibles.

Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

Appellation Réglementaire : Ce produit n'est pas réglementée.

Numéro UN/NA : N/A

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Note TMD: Aucunes données disponibles.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS UNIS

Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA

311/312 Les risques pour la santé: Irritation oculaire., Sensibilisation de la peau

311/312 Les dangers physiques: Aucun

Risque d'Incendie : Non

Dégagement soudain de pression : Non

Risque Réactif : Non

Toxicité aiguë de Produit : Oui

Toxicité chronique de Produit : Oui

Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA:

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique répertorié excédant les niveaux de seuil de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313.

EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances

EPCRA Status:

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)

Statut selon le CERCLA:

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)

Statut Selon le TSCA:

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux

LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(b) ou CAA 112(r).

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou toutes autres anomalies de reproduction.

Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de Normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de LCPE - INRP.

Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. AUTRES INFORMATIONS

Raisons de Délivrance: NOUVEAU

Approuvé Par: Jim Gordon **Titre:** R&D Chemist / Chimiste de R&D

Préparé Par: Regulatory Compliance / Conformité réglementaire **Date De Révision:** 2017/05/17

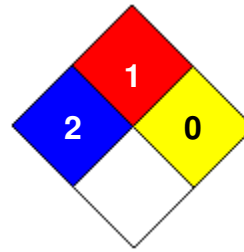
Pour Information Contacter: 905-670-5411

Sommaire des Révisions: Cette fiche signalétique remplace le 2016/11/24 FS. Modifié **Chapitre 15:** 311/312 Les dangers physiques, 311/312 Les risques pour la santé.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		1
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		G

CODES POUR LE NFPA



Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B: Liquide combustible IIIB

Notes Supplémentaires du Fabricant: Aucun

Sources de Données: Pas disponible

Informations Supplémentaires pour la FDS:

N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Conténants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté

IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer

MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines

NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail

NTP Programme Nationale de Toxicologie

LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail

SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement

SIMDUT Systême d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations Générales: Aucunes données disponibles.

Commentaires: Aucun

Dénégation de Responsabilité du Fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.